Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260219-D2026022SCA-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 2026/022

L'An deux mil vingt six
Le Mercredi 18 Février à 19H07

Étaient présents 26 conseillers sur 29 :

Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Martine BOUCHER, Jean-François LE MAT, Marie-Pierre GIRE, Danielle LE GALL, Frédéric LE BEUX, Fabienne CAILLAREC, Ludovic RUHIER, Frédéric MICHEL, Anne LE GALL, Marine SENECHAL, Jean-Pierre GUILLOU, Anne-Laure LE GRAND, Delphine BOUGUENNEC, Isabelle TANGUY, Roland SAINT-JORE, Jacqueline SABATIER, Marie-Antoinette PEDRONO, Gaétan COSQUER, Anke HULSHOF, Kaëlig PENCREAC'H, Jeanne-Yvonne TRICHE, Alain COTTENEC, Marie-Josée CANEVET.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierrette LE FLOCH, Didier DALLENNES, qui ont donné respectivement procuration à Marie-Josée CANEVET, Pierrette LE FLOCH.

ABSENTE : Isabelle DEWINTRE.

Madame Marine SENECHAL a été élue secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAËR.

## DEL 18.02.2026 / 2026/022 : PARTICIPATION COMMUNALE À LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ À DESTINATION DES JEUNES – SAISON 2025/2026 :

RAPPORTEUR M. LE MAT

Il est rappelé à l'assemblée délibérante qu'une aide de 20€ a été instaurée en 2008 pour aider les jeunes Scaërois à accéder à la pratique d'une activité, le « Pass'Sports et Culture ».
Il est proposé à l'assemblée délibérante d'attribuer la participation communale aux associations.

VU l'exposé de M. Le Maire,

VU la délibération N°2025/057 en date du 14 Mai 2025, reconduction de la subvention à la pratique d'une activité à destination des jeunes « Pass'Sports et Culture » – Saison 2025/2026,

VU les 156 coupons complétés et déposés,

VU l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 11 Février 2026,

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260219-D2026022SCA-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE,

Article N°1 :

D'ATTRIBUER aux associations, les montants tels que présentés ci-dessous :

| Nom de l'association | Nombre | Montant |
|---|---|---|
| AR VRO MELENIG, CERCLE CELTIQUE (ELLIANT) | 1 | 20 |
| BULL BOXING FIGHTING CLUB (SCAËR) | 1 | 20 |
| DOJO DES ETANGS (SCAËR) | 20 | 400 |
| ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS (SCAËR) | 39 | 780 |
| EN AVANT SCAER, FOOTBALL (SCAËR) | 78 | 1560 |
| HANDBALL CLUB (BANNALEC) | 2 | 40 |
| PONEY CLUB AR MARC'H (SCAËR) | 11 | 220 |
| SCAER BADMINTON (SCAËR) | 1 | 20 |
| SCAER-CORAY TENNIS DE TABLE (SCAËR) | 1 | 20 |
| UREM BASKET CLUB (ROSPORDEN-ELLIANT-MELGVEN) | 1 | 20 |
| VIVA LA MUSICA (QUERRIEN) | 1 | 20 |
| TOTAL | 156 | 3120 |

Article N°2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Marine SENECHAL,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
Le MAIRE DE SCAËR